



Demande de droit de visite lors d'une séparation

Par **stephanie3310**, le **13/01/2009** à **14:45**

Bonjour.
Séparée de mon compagnon avec lequel je n'étais pas mariée depuis juillet dernier (j'ai décidé cette séparation afin de protéger notre fille et moi-même car il devenait de plus en plus violent verbalement et physiquement), nous nous étions mis d'accord pour qu'il voit sa fille à mon domicile quand il le voulait. Subitement il a décidé de déposer une requête afin de demander une résidence alternée. Pour information, il souffre de troubles maniaco-dépressifs depuis de nombreuses années.
Afin de le devancer, j'ai déposé moi-même une requête en accord avec ma fille pour un droit de visite sans hébergement en présence des grand-parents. Courant décembre, nous avons été convoqués pour une médiation : aucun accord n'a été conclu. Lors de la médiation, nous avons été informés que le jugement serait rendu courant février, je n'ai pas de date précise pour l'instant.
Depuis la médiation, nous avons subi des harcèlements téléphoniques avec insultes en tout genre et menaces de la part du père de ma fille. Et il m'a renvoyé également un mail de menaces.
Suite à ce moment-là, ma fille et moi avons peur très peur de lui. Je redoute la prochaine médiation.
La psychologue de ma fille m'a conseillé de prendre un avocat afin de demander une expertise psychiatrique. Mais aussi pour que ma fille puisse être entendue par le juge.
J'ai demandé conseil à un avocat qui m'a indiqué que je ne devais rien faire pour l'instant, qu'il fallait que j'attende que le juge nous convoque et que je devais continuer à aller seule à la médiation (alors que sur la convocation, il était bien indiqué que je pouvais y aller accompagnée d'un avocat).
Je vous remercie de me conseiller sur ce que je peux faire.